

# CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION EXTRAORDINAIRE 1992

---

22 AVRIL 1992

---

## BUDGET ADMINISTRATIF

du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports  
pour l'année budgétaire 1992\*

# BUDGET ADMINISTRATIF

## du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports pour l'année budgétaire 1992

### CORRIGENDUM

Conformément à l'amendement adopté par la Commission de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Budget (Doc. 4-I b (SE 1992) n° 3), les crédits de 8 millions de francs initialement inscrits aux articles 12.01.03 et 32.01.03 du programme 03, doivent dorénavant figurer, à l'article 12.02.04 du programme 04 de la section 54 (transport)\*

#### SECTION 54 — TRANSPORTS

##### PROGRAMME 03 — NAVIGATION INTÉRIEURE

	CND	CE	CO
BA 12.01.03 Actions de promotion de la navigation intérieure	0	—	—
BA 32.01.03 Subventions aux fins du développement de la navigation intérieure	0	—	—

##### PROGRAMME 04 — PROMOTION ET COORDINATION DES TRANSPORTS

	CND	CE	CO
BA 12.02.04 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques frais de réunion	48,0	—	—

\* Cfr. Doc. Conseil 4-I d (SE 1992) — N° 1, pp. 11-12.